



Litige avec un garagiste, somme encaissée sans facture ni devis

Par **snorkytiti**, le **10/01/2009** à **22:49**

En Aout 2008 j'ai déposé ma voiture chez un garagiste pour une recherche de panne. En récupérant ma voiture, le garagiste m'a indiqué qu'il pensait avoir trouvé d'où venait le problème mais qu'il fallait commander la pièce directement chez le constructeur. Pour cette commande il m'a demandé un chèque d'acompte de 60 euros qu'il m'a dit n'encaisser qu'au moment de la reception de la pièce et de la réparation. Ils m'ont demandé mes coordonnées pour me joindre à la reception de la pièce.

Le garage fermant fin Août, cette pièce n'a pas été commandée. En septembre j'ai telephoné plusieurs fois mais la pièce était en rupture chez le constructeur et donc non reçue par le garage.

Octobre, Novembre, toujours la même réponse.

En décembre je n'ai pas appelé suites aux vacances et fêtes.

Fin décembre j'ai eu la surprise de voir que mon chèque de 60 euros avait été encaissé.

J'ai appelé le garage plusiquers fois mais la personne responsable de cette commande n'était pas présente. Je suis passée au garage...même réponse, j'ai laissé de nouveaux mes coordonnées, demandant qu'on me rapelle.

La semaine suivante, j'ai de nouveau appelé le garage et on m'a alors indiqué que la pièce n'était pas arrivée, qu'il fallait que je repasse au garage pour qu'il reprenne les reference pour la commande et que c'étiat normal que mon chèque soit encaissé car il cloture les comptes à la fin de l'année.

On m'a de plus dit que je devais encore de l'argent au garage car la recherche de panne effectuée en Aout dépassait la somme de 60 euros.

Je n'ai ni facture, ni devis et n'ai jamais rien signé pour cette réparation.

J'aurais certainement du demander une facture pour cet acompte de 60 euros.

Existe-il un recours possible auprès du garage pour récupérer la somme perdue ?

Merci pour vos réponses.